

Procès Verbal de la réunion du 29 mars 2010

Le vingt deux mars deux mille dix, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt neuf mars deux mille dix**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- **Budget principal**
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009
Vote des taux des taxes locales
Vote du Budget Primitif 2010
- **Budget annexe – « Service Assainissement »**
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009
Vote du Budget Primitif 2010
- **Budget annexe – Lotissement** - Vote du Budget Primitif 2010
- **Budget annexe – Chaufferie bois automatique** - Vote du Budget Primitif 2010
- **Budget annexe – Photovoltaïque** - Vote du Budget Primitif 2010
- Personnel communal – changement de grade
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille dix, le vingt neuf mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÉMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane,
Mmes OLÉAC Fabienne, ROY Estelle,
MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian.

Absents représentés : M. ROUSSEAU Daniel, Mme BOUTIN Annabelle.

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Mademoiselle Fabienne OLÉAC a été élue Secrétaire.

Adoption du procès verbal de la réunion du 22 mars 2010

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 22 mars 2010 le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Travaux d'assainissement au hameau des Quintardières – Avenant n°1 au Groupement de commandes

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

**N°2010 - 32 – Vote des taux
des trois taxes locales pour 2010**

Monsieur le Maire propose de majorer de 1% les taux actuels de l'ensemble des trois taxes pour 2010, ce qui donnerait les produits suivants :

Taxes 2010	Taux	Bases	Produits
• Taxe d'Habitation	13.62 %	644 900	87 835 €
• Taxe Foncier Bâti	15.86 %	382 600	60 680 €
• Taxe Foncier Non Bâti	37.53 %	107 800	40 457 €
		Total	188 972 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (10 pour, 2 contre, 1 abstention), une augmentation des trois taux de **1%** pour 2010, et vote les taux suivants :

Taxes	Taux 2010
• Taxe d'Habitation	13.62
• Taxe Foncier Bâti	15.86
• Taxe Foncier Non Bâti	37.53

**N°2010 – 33 - Excédents et Déficits
à reporter sur l'exercice 2010
- Budget principal -
- Budgets annexes : « Service Assainissement » - « Lotissement » -**

Le Conseil Municipal prend acte des différents excédents et déficits à prendre en compte pour l'établissement des Budgets Primitifs 2010.

BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Résultat 2009

+ 64 105.87 €

Total à affecter sur le BP 2010

+ 64 105.87 €

INVESTISSEMENT

Report 2008	- 38 313.43 €
Résultat 2009	- 2 490.93 €
<i>Total à reprendre sur le BP 2010 en investissement (art. 001)</i>	- 40 804.36 €

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Report 2008	+ 4 970.90 €
Résultat 2009	+ 3 961.33 €
<i>Total à affecter sur le BP 2010</i>	+ 8 932.23 €

INVESTISSEMENT

Report 2008	+ 48 121.49 €
Résultat 2009	- 110 909.08 €
<i>Total à reprendre sur le BP 2010 en investissement (art. 001)</i>	- 62 787.59 €

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Résultat 2009	0 €
<i>Total à affecter sur le BP 2010</i>	0 €

INVESTISSEMENT

Résultat 2009	0 €
<i>Total à reprendre sur le BP 2010</i>	0 €

N° 2010 - 34 – Affectation du résultat

Budget principal - Commune

Après avoir constaté un excédent de fonctionnement de **64 105.87 €** sur le Compte Administratif 2009 de la Commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter cet excédent de **64 105.87 €** à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement sur le Budget Primitif 2010 de la Commune.

N° 2010 - 35 – Budget Primitif 2010

Budget principal - Commune

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune pour 2010 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de Fonctionnement** 521 812 €
- L'autofinancement dégagé est de : 23 377 €

- **Section d'Investissement** 646 125 €

Les sommes suivantes sont affectées en dépenses aux opérations ci-dessous :

• déficit d'investissement reporté		40 804.36 €
• autres opérations financières		22 730.64 €
• Travaux en régie		20 690.00 €
• Opération n°100	Bâtiments divers	9 000.00 €
• Opération n°101	Voirie divers	5 000.00 €
• Opération n°103	Matériel divers	3 000.00 €
• Opération n°111	Refonte de la voirie	5 000.00 €
• Opération n°112	Aménagement de la Vallée	18 000.00 €
• Opération n°119	Acquisition d'immeubles	15 000.00 €
• Opération n°120	Salle des fêtes	10 000.00 €
• Opération n°121	Eglise	1 500.00 €
• Opération n°122	Protection incendie	12 750.00 €
• Opération n°123	Plantation de haies	48 300.00 €
• Opération n°124	Cimetière	400.00 €
• Opération n°125	Sécurisation du bourg	374 000.00 €
• Opération n°126	Mairie	6 000.00 €
• Opération n°127	Plan d'Occupation des Sols	14 350.00 €
• Opération n°130	Salle du Moulin	5 000.00 €
• Opération n°131	Maison des Assoc's	4 000.00 €
• Opération n°132	Bibliothèque	3 000.00 €
• Opération n°133	Déversoir	8 500.00 €
• Opération n°134	Mobilier urbain	15 500.00 €
• Opération n°135	Abri-bus	3 600.00 €
Total		646 125.00 €

- Budget annexe : Service Assainissement -

Après avoir constaté un excédent d'exploitation de **8 932.23 €** sur le Compte Administratif 2009 du Service Assainissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter cet excédent de **8 932.23 €** à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement sur le Budget Primitif 2010 de ce service.

N° 2010 - 37 – Budget Primitif 2010

Budget annexe : Service Assainissement -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif du Service Assainissement pour 2010 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de Fonctionnement** 32 200 €
- **Section d'Investissement** 398 485 €

Les sommes suivantes sont affectées aux opérations ci-dessous :

• déficit d'investissement reporté		62 787.59 €
• autres opérations financières		17 792.41 €
• Opération n°102	Assainissement divers	3 000.00 €
• Opération n°108	Assainissement « les Quintardières »	127 000.00 €
• Opération n°110	Assainissement « Lagunes »	71 900.00 €
• Opération n°111	Assainissement « rue des Rocs »	86 005.00 €
• Opération n°108	Etude globale	30 000.00 €
	Total	398 485.00 €

N° 2010 - 38 – Budget Primitif 2010

Budget annexe : Lotissement communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif « Lotissement communal » pour 2010 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de Fonctionnement** 390 000 € HT
- **Section d'Investissement** 390 000 € HT.

N° 2010 - 39 – Création d'un budget annexe :

« Chauffage automatique à bois »

Monsieur le Maire fait savoir que la construction de la chaufferie automatique à bois déchiqueté produira de la chaleur pour l'ensemble des bâtiments communaux : salle des fêtes, mairie, école.

La compétence école ayant été transférée à la Communauté de Communes du Pays Mélusin, une partie de la production de chaleur lui sera vendue pour alimenter l'ensemble des classes, de la garderie et des salles scolaires annexes.

Conformément aux prescriptions édictées par la Direction Générale des Finances Publiques sur ce sujet, il convient de créer un budget annexe autonome qui pourrait être également assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée. L'amortissement de l'équipement et l'adoption du plan comptable M14 sont également recommandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

- de créer un budget annexe « Chauffage automatique à bois »
- d'assujettir ce budget à la TVA
- d'amortir les équipements
- d'adopter le plan comptable M14 pour ce budget annexe.

N° 2010 - 40 – Budget Primitif 2010

Budget annexe : Chauffage automatique à bois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif « Chauffage automatique à bois » pour 2010 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de Fonctionnement** 3 730 € HT
- **Section d'Investissement** 219 000 € HT

Les sommes suivantes sont affectées aux opérations ci-dessous :

• autres opérations financières		5 000.00 € HT
• Opération n°100	Chaufferie	214 000.00 € HT

N° 2010 - 41 – Création d'un budget annexe :

« Photovoltaïque »

Monsieur le Maire fait savoir que la construction de la centrale photovoltaïque sur une partie de la toiture des annexes de l'école produira de l'électricité qui sera vendue à un distributeur d'énergie.

Conformément aux prescriptions édictées par la Direction Générale des Finances Publiques sur ce sujet, il convient de créer un budget annexe autonome

qui pourrait être également assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée. L'amortissement de l'équipement et l'adoption du plan comptable M4 sont également recommandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

- de créer un budget annexe « Photovoltaïque »
- d'assujettir ce budget à la TVA
- d'amortir les équipements
- d'adopter le plan comptable M4 pour ce budget annexe.

N° 2010 - 42 – Budget Primitif 2010

Budget annexe : Photovoltaïque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif « Photovoltaïque » pour 2010 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de Fonctionnement** 700 € HT
- **Section d'Investissement** 36 000 € HT

Les sommes suivantes sont affectées aux opérations ci-dessous :

• autres opérations financières		1 000.00 € HT
• Opération n°100	photovoltaïque	35 000.00 € HT

N° 2010 - 43 – Création d'un poste de Rédacteur chef

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Thierry BILLEROT, actuellement Rédacteur principal, peut bénéficier d'un avancement de grade au titre de son ancienneté.

Pour permettre cette promotion et après l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, Monsieur le Maire propose de créer un poste de Rédacteur chef à temps complet à compter du 1^{er} mai 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi de Rédacteur chef à temps complet à compter du 1^{er} mai 2010, et la suppression d'un poste de Rédacteur principal après nomination de l'agent.

N° 2010 - 44 – Assainissement du hameau des Quintardières - Avenant n°1 -

Monsieur le Maire rappelle la réalisation des travaux de pose de canalisations d'assainissement et d'eau au village des Quintardières dans le cadre du groupement de commandes entre la Commune de JAZENEUIL et le SIAEPA de LUSIGNAN.

Le marché passé avec l'entreprise SADE Réseaux nécessite la passation d'un avenant n°1 dont la description suit ci-dessous :

Note sur l'objet de l'avenant n°1

Assainissement du village des Quintardières, Commune de JAZENEUIL

Canalisations d'assainissement, et d'alimentation en eau potable

Marché passé le 15 octobre 2009 avec l'entreprise SADE Réseaux

Montant du marché : 145 159.00 € HT

Le projet initial du présent avenant porte sur la mise en place d'un réseau d'assainissement et sur le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable dans le village « les Quintardières » situé sur le territoire de la Commune de JAZENEUIL. Ces travaux consistent à la fourniture et à la pose de canalisation de diamètre 160 mm et 200 mm avec implantation de regards et de boîtes de branchements pour l'assainissement ainsi que la fourniture et la pose d'une canalisation PVC de diamètre 110 mm et de diamètre 63 mm pour le réseau d'eau potable avec branchements aux compteurs. Le réseau principal d'assainissement sera raccordé prochainement à la station de traitement des eaux usées, laquelle est en cours de construction à proximité du hameau. Le délai global d'exécution initialement annoncé au marché est de 7 semaines.

Les mauvaises conditions climatiques des mois de décembre 2009, janvier et février 2010 avec la présence de neige et de verglas certains jours, ont ralenti l'exécution de ces travaux. Par ailleurs, d'autres facteurs comme le linéaire supplémentaire entre le regard n°9 et le regard n°17 et la sur-profondeur de la tranchée (de + 0.40 m) pour permettre le raccordement d'une habitation, ont également entraîné un retard qui ne peut incomber à l'entreprise. Durant les périodes de gel et de dégel, les passages répétés des camions œuvrant pour les travaux ont sensiblement dégradé la voirie. Pour certaines zones, la réhabilitation de la chaussée nécessite un reprofilage en matériaux dioritiques d'une épaisseur de 0.10 m avec finition superficielle par bicouche ou bien d'une reprise après terrassements (évacués) et apport de matériaux sur 0.20 m d'épaisseur pour une finition également en bicouche. L'entreprise SADE a donc été sollicitée pour établir deux propositions de prix pour ces deux nouveaux postes non prévus au marché, lesquels sont joints en annexe (postes HB-a et HB-b). Le montant initial du marché ne sera pas modifié. Il est proposé de prolonger le délai d'exécution de 3 semaines, ce qui portera ce délai à 10 semaines.

N° de prix	désignation	U	PU HT
HB - a	Reprofilage de chaussée en matériaux dioritiques épaisseur 0.10 finition superficielle en bicouche à l'émulsion de bitume et gravillons dioritiques (surface 80 m²)	m²	13.50 €
HB - b	Reprise de voirie comprenant : terrassements évacués épaisseur 0.20 , fourniture et mise en œuvre de matériaux dioritiques 0/31.5 , couche d'impression, finition enduit superficiel bicouche à l'émulsion de bitume et gravillons dioritiques (surface 80 m²)	m²	24.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer un avenant n°1 au marché initial suivant les termes ci-dessus.

- Construction de cases à agrégats -

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de cases à agrégats à l'atelier technique municipal du Pré Sableau.

Avant la construction des parois qui sera effectuée en régie par le service technique, il convient de réaliser une chape béton pour laquelle deux devis ont été demandés :

<i>Entreprises</i>	<i>désignation</i>	<i>Prix HT</i>
ETAVARD ROUILLE	100 m ² de chape d'épaisseur 0.12 m taloché à la truelle mécanique	3 000.00
ROUX CURZAY	100 m ² de chape d'épaisseur 0.10 m tiré à la règle vibrante	2 950.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité retient la proposition de l'entreprise ROUX de CURZAY SUR VONNE pour un montant de 2 950.00 € HT, soit 3 528.20 € TTC.

Un devis de l'entreprise GARANDEAU de LUSIGNAN est également porté à la connaissance du Conseil Municipal pour la fourniture de solives devant assurer la séparation des cases pour un montant de 584.43 € HT, soit 698.98 € TTC.

Ce devis est également accepté.

Les dépenses seront imputées en investissement à l'article 2313 de l'opération « Bâtiments divers ».

N°2010 - 46 – Chaufferie bois

- Diagnostic amiante -

Monsieur Jérôme MÊMETEAU rappelle le projet de construction d'une chaufferie bois en lieu et place de l'actuel garage place de la Morinerie.

Avant de procéder à la démolition de ce garage recouvert de plaques en fibro-ciment, il convient de procéder à un diagnostic amiante pour inclure éventuellement la contrainte liée à la manipulation de ce matériau dans le dossier de consultation des entreprises qui doit être réalisé par le maître d'œuvre.

Monsieur MÊMETEAU présente le devis de l'entreprise QUALICONSULT de CHASSENEUIL DU POITOU pour un diagnostic avant travaux.

Cette mission sera réalisée suivant la réglementation en vigueur et son coût est de 400 € HT, compris visite et rapport.

Les éventuels prélèvements et analyses d'échantillons seront facturés en sus :

- 20 € HT par analyse de matériaux friables
- 55 € HT par analyse de matériaux durs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise QUALICONSULT pour la prestation :

- Visite et rapport : 400 € HT

- 20 € HT par analyse de matériaux friables
- 55 € HT par analyse de matériaux durs.

**N°2010 - 47 – Chemin rural de la Villa Amélie
- Dérasement -**

Monsieur Bernard MACOUIN présente un devis de l'entreprise LUSSON RICHARD de COULOMBIERS relatif au dérasement du chemin rural de la Villa Amélie pour permettre l'évacuation des eaux pluviales qui le dégradent :

- Déplacement du matériel 100.00 € HT
- Dérasement sur 1500 ml à 1.00 €, soit 1500.00 € HT

L'évacuation de la terre de dérasement devra être assurée en régie ou par des riverains intéressés.

<i>désignation</i>	<i>Prix HT</i>
<i>Déplacement du matériel</i>	<i>100.00 €</i>
<i>Dérasement sur 1500 ml à 1.00 €</i>	<i>1 500.00 €</i>
<i>Total</i>	<i>1 600.00 €</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise LUSSON RICHARD pour un montant de 1 600.00 € HT, soit 1 913.60 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2315 de l'opération « Voirie divers ».

N°2010 - 48 – Fonds de solidarité logement -

Le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu du Fonds Solidarité Logement de la Vienne qui sollicite la participation des communes au financement du fonds de sa structure.

Ce fonds permet de mener des actions (prêts ou secours) permettant aux plus démunis d'accéder à un logement ou de le conserver.

Monsieur Stéphane PIN précise que certains dossiers d'aide sociale déposés par des Jazeneuillais ont été rejetés par le Fonds Solidarité Logement de la Vienne, ce qui est dommageable en rapport à l'aide qu'apporte la Commune depuis de nombreuses années.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer d'aide pour 2010 au Fonds Solidarité Logement de la Vienne, et vote une subvention supplémentaire de 125 € au CCAS de JAZENEUIL (en plus des 2500 € habituels) pour permettre d'intervenir sur les dossiers les plus importants.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 heures quarante cinq minutes.